



ROYAUME DE BELGIQUE - PROVINCE DE HAINAUT  
ARRONDISSEMENT DE MOUSCRON

VILLE DE COMINES-WARNETON

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU  
CONSEIL COMMUNAL DU 19.12.2016.**

PRESENTS :

Mme Marie-Eve DESBUQUOIT, Bourgmestre f.f.-Présidente ;  
MM. Freddy BAELEN, Didier VANDESKELDE, Mme Chantal BERTOUILLE et M. Francis GAQUIERE, Echevins ;  
MM. Didier SOETE, José RYCKEBOSCH, Vincent BATAILLE, Mmes Alice LEEUWERCK, Carine HEYTE-STAMPER, MM. Philippe MOUTON, André GOBEYN, Mmes Jeannette CATTEAU-DUGARDIN, Myriam LIPPINOIS, Marion HOF, Charlotte GRUSON, MM. Eric DEVOS, Patrick DOMICENT, Mmes Chantal VANRUYMBEKE-VANDENBROUCKE, Fabienne COPPIN et M. David WERQUIN, Conseillers Communaux ;  
M. Cédric VANYSACKER, Directeur Général, Secrétaire.

-----

Monsieur Gilbert DELEU, Bourgmestre empêché, Monsieur Luc DE GEEST, Echevin, Messieurs Stéphane DEJONGHE, David KYRIAKIDIS et Frank EFESOTTI, Conseillers Communaux, sont excusés.

-----

Le Conseil Communal se réunit au lieu ordinaire de ses séances.

La séance est ouverte à 20.25 heures sous la présidence de Madame Marie-Eve DESBUQUOIT, Bourgmestre f.f., suite à la convocation écrite par le Collège Echevinal en date du 09.12.2016.

-----

Le tirage au sort qui doit déterminer l'ordre des votes donne le résultat suivant :

**ACTION – P.S.-ECOLO – M.R.**

-----

**1<sup>er</sup> objet : Approbation du P.V. de la séance du Conseil Communal du 21.11.2016.**

A l'unanimité, le Conseil décide d'approuver le P.V. de la séance du Conseil Communal du 21.11.2016, tel qu'il a été rédigé par le Secrétaire.

Le P.V. de la séance du Conseil Communal du 21.11.2016 sera inséré dans le registre aux délibérations du Conseil Communal.

**2<sup>e</sup> objet : Fabrique d'Eglise Saint-Martin de Bas-Warneton. Modification budgétaire n°1 de l'exercice 2016. Approbation. Décision.**

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

**3<sup>e</sup> objet : Fabrique d'Eglise Saint-Eloi de Comines Ten-Brielen. Modification budgétaire n°2 de l'exercice 2016. Approbation. Décision.**

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

**4<sup>e</sup> objet : Fabrique d'Eglise Saints-Pierre et Paul de Warneton. Modification budgétaire n°1 de l'exercice 2016. Approbation. Décision.**

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

**5<sup>e</sup> objet : Fabrique d'Eglise Saint-André du Bizet. Compte pour l'année 2015. Approbation. Décision.**

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

**6<sup>e</sup> objet : C.P.A.S.. Modifications budgétaires ordinaire n°2 et extraordinaire n°2 de l'exercice 2016. Approbation. Décision.**

Le Conseil examine les modifications budgétaires ordinaire n°2 et extraordinaire n° 2 de l'exercice 2016 du C.P.A.S., arrêtées par le Conseil de l'Action Sociale en sa séance du 8 novembre 2016 et parvenues le 17 novembre 2016 à l'Hôtel de Ville de Comines-Warneton.

Madame la Présidente détaille comme suit les principales modifications :

Service ordinaire - recettes

Par rapport à la modification budgétaire précédente, il est constaté une augmentation globale des recettes de l'ordre de 8.290,16 €uros. Il s'agit principalement de recettes supplémentaires issues des exercices antérieurs. Il n'est pas demandé de modifier l'intervention communale 2016, de l'ordre de 2.810.833,66 €uros.

Service ordinaire - dépenses

Au niveau des dépenses ordinaires, 52 articles budgétaires sont revus, soit à la hausse, soit à la baisse. L'augmentation des dépenses, de l'ordre de 111.397,94 €uros est quasiment compensée par une baisse, d'un montant total de 103.107,78 €uros, d'autres postes de dépenses, ce qui – compte tenu également du surplus de recettes de 8.290,16 €uros - rétablit l'équilibre budgétaire au montant « recettes/dépenses » général de 14.531.472,05 €uros.

Toujours au niveau des dépenses ordinaires, il s'agit de petites adaptations de fin d'exercice, pour éviter, sans doute, tout dépassement de crédits et présenter un compte budgétaire le plus cohérent possible, à l'instar de ce qui se pratique au niveau communal. Dans son rapport du 10 octobre 2016, la Commission budgétaire du C.P.A.S. stipule d'ailleurs que tous les crédits ont été revus sur base de la situation actuelle.

Monsieur David WERQUIN, Conseiller Communal, entre en séance.

Service extraordinaire

Révision à la hausse, de l'ordre de 956,27 €uros, des crédits pour les travaux de l'habitation sise Place Saint-Martin à Bas-Warneton. Ce projet extraordinaire est financé par un prélèvement sur le fonds de réserve extraordinaire.

Monsieur Didier SOETE, Conseiller Communal, précise que les membres du groupe M.R. s'abstiendront sur ce point, estimant que les frais de fonctionnement des maisons de repos et de soins sont en augmentation constante alors que les normes en matière de personnel sont supérieures à la moyenne et que malgré les litiges en cours, les projets de nouvelles maison de repos et de soins se font attendre, image de la politique menée par le C.P.A.S..

Après en avoir délibéré, compte tenu de ce qui précède, conformément aux dispositions de la loi du 08 juillet 1976, organique des Centres Publics d'Action Sociale, le Conseil décide, par 14 voix pour, celles de Madame Marie-Eve DESBUQUOIT, Bourgmestre f.f., Messieurs Freddy BAELEN, Didier VANDESKELDE et Francis GAQUIERE, Echevins, Messieurs José RYCKEBOSCH, Vincent BATAILLE, Madame Carine HEYTE-STAMPER, Monsieur Philippe MOUTON, Mesdames Jeannette CATTEAU-DUGARDIN, Marion HOF, Charlotte GRUSON, Monsieur Patrick DOMICENT, Madame Chantal VANRUYMBEKE-VANDENBROUCKE et Monsieur David WERQUIN, Conseillers Communaux, et 7 abstentions, celles de Madame Chantal BERTOUILLE, Echevin, Monsieur Didier SOETE, Madame Alice LEEUWERCK, Monsieur André GOBEYN, Madame Myriam LIPPINOIS, Monsieur Eric DEVOS et Madame Fabienne COPPIN, Conseillers communaux, d'approuver les modifications budgétaires ordinaire n°2 et extraordinaire n°2 de 2016 que le Conseil de l'Action Sociale a adoptées lors de sa séance du 8 novembre 2016.

A l'issue de cette modification budgétaire n° 2, la balance recettes/dépenses du budget ordinaire de l'exercice 2016 du C.P.A.S. s'établit comme suit :

Total des recettes : 14.531.472,05 €uros ;

Total des dépenses : 14.531.472,05 €uros.

Compte tenu de cette modification budgétaire n° 2 la balance recettes/dépenses du budget extraordinaire de l'exercice 2016 du C.P.A.S. s'établit comme suit :

Total des recettes : 7.018.418,18 €uros ;

Total des dépenses : 5.371.166,94 €uros.

Excédent : 1.647.251,24 €uros.

Chaque exemplaire des résolutions du Conseil de l'Action Sociale du 8 novembre 2016, revêtu de la mention approbative du Conseil Communal en séance du 19.12.2016, sera transmis à Monsieur le Président du C.P.A.S. de Comines-Warneton, pour toutes suites voulues.

**7<sup>e</sup> objet : Centre Public d'Action Sociale. Procès-verbal de la réunion de concertation « Commune-C.P.A.S. » du 17 novembre 2016. Communication.**

Madame la Présidente propose au Conseil de prendre acte du procès-verbal de la réunion de concertation « Commune-C.P.A.S. » du 17.11.2016.

Madame Alice LEEUWERCK, Conseillère Communale, souhaite obtenir quelques informations sur la création d'une Commission commune en matière d'examens linguistiques.

Monsieur Eric DEVOS, Conseiller Communal, souhaite savoir, dans le domaine du logement, si les logements de transit ou d'urgence qui seraient inoccupés à l'heure actuelle pourraient être mis à la disposition d'habitants de l'entité qui se retrouvent sans toit.

Madame la Présidente précise, en ce qui concerne l'organisation d'examens linguistiques, qu'il s'agit de créer une commission commune chargée d'évaluer les connaissances linguistiques des agents de la Ville, du C.P.A.S. et de la Zone de Police.

Monsieur Didier VANDESKELDE, Echevin ayant notamment le Logement dans ses attributions, précise que le bien situé dans la cité Geuten est un logement modulable de dépannage et ne peut faire l'objet d'une occupation de type permanent.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

**8<sup>e</sup> objet : Rapport annuel sur l'administration et la situation des affaires de la Ville de Comines-Warneton pour l'année 2015. Communication.**

Conformément aux dispositions de l'article L 1122-23 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, chaque membre de la présente assemblée a reçu un exemplaire du rapport du Collège des Bourgmestre et Echevins sur l'administration et la situation des affaires de la Ville pour l'année 2015.

Monsieur Philippe MOUTON, Conseiller Communal, intervient comme suit :

*« Ce qui se rapporte directement à la nature dans les affaires de la Ville se résume à la moitié d'une page. J'insiste pour signaler que je ne veux pas remettre en cause le travail fourni par une seule personne travaillant à mi-temps dans le cadre du PCDN. Ce travail est sûrement très bon et ce n'est pas parce qu'il est résumé sur une demi page qu'il n'est pas fourni. Chacun des titres pourrait se développer et former un plus long texte, la question ici n'est pas de critiquer le travail effectué. Mais j'insiste sur le fait qu'une seule personne travaillant à mi-temps s'occupe de la nature à Comines-Warneton. Une demi page, un demi emploi et une demi vision de tout ce que la Ville pourrait mettre en valeur, protéger et valoriser de nature entre Wervik et Armentières. De plus, le divorce prononcé avec le contrat de rivière tombe à un très mauvais moment, puisque de nombreux projets auraient pu s'étoffer grâce au CREL compte tenu des actualités sur les bords de la rivière. Le fait est que vous n'avez pas conscience de la valeur des biotopes qui seront bientôt détruits. ».*

Madame Alice LEEUWERCK, Conseillère Communale, estime regrettable que les chiffres du taux de fréquentation des lieux du tourisme local font défaut et s'interroge sur les résultats obtenus depuis la mise sur pied de la « coupole touristique ».

Madame la Présidente précise qu'il s'agit ici du rapport annuel des activités de l'année 2015 et que les chiffres de fréquentation des lieux touristiques locaux seront sollicités auprès de l'Office du Tourisme.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide de prendre acte de ce rapport.

Ce rapport sera transmis, pour information, conformément à la loi, à Monsieur le Gouverneur de la Province de Hainaut ainsi qu'à Monsieur le Commissaire d'Arrondissement à Mouscron.

**9<sup>e</sup> objet : Finances communales. Projets de budgets communaux ordinaire et extraordinaire pour l'exercice 2017. Examen et vote.**

Madame la Présidente demande à Monsieur Didier VANDESKELDE, Echevin ayant notamment les Finances communales dans ses attributions, de bien vouloir présenter les projets de budgets communaux ordinaire et extraordinaire de l'exercice 2017.

Monsieur Didier VANDESKELDE, Echevin, présente comme suit les projets de budgets communaux ordinaire et extraordinaire pour l'exercice 2017 :

*« En introduction, je me dois de vous rappeler brièvement les principales dispositions de la circulaire du 30 juin 2016, signée par le Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville, Paul FURLAN, intitulée « Circulaire relative à l'élaboration des budgets des communes de la Région Wallonne pour l'exercice 2017 », parvenue le 15 juillet 2016 à l'Hôtel de Ville :*

- Budget initial 2017 : les Collèges communaux arrêteront des budgets provisoires et les transmettront pour le 1er octobre à la Région Wallonne sous forme d'un fichier SIC. Ces budgets provisoires ne sont pas soumis à l'exercice de la tutelle. Ils serviront uniquement à répondre à la demande de l'ICN de disposer le plus rapidement possible de données budgétaires ;
- Le budget « officiel » devra, quant à lui, être voté par les Conseils pour le 31 décembre au plus tard et devra être transmis à la tutelle pour le 15 janvier au plus tard ;
- Des dispositions contraignantes sont d'application pour les communes en déficit à l'exercice propre, ce qui n'est plus notre cas.

Compte tenu de ce qui précède, lors de sa séance du 19 septembre 2016 – 49ème objet, le Collège a arrêté les budgets provisoires (ordinaire et extraordinaire) 2017.

Lors de la séance de la Commission Communale des Finances du mercredi 7 décembre 2016, à laquelle tous les membres du Conseil Communal ont été conviés, j'ai proposé à la Commission d'examiner, page par page, l'avant-projet de budget ordinaire 2017.

Le procès-verbal de cette séance a été remis le 14 décembre à chaque membre du Conseil Communal, soit par mail, soit par copie papier.

Modification de toute dernière minute :

Au projet de budget extraordinaire 2017, en exercice antérieur, il y aurait lieu de revoir à la hausse les recettes/dépenses liées au projet extraordinaire 2016 – « PIC 2013-2016 » – Travaux de lutte contre les inondations.

Lors de sa séance du 28 novembre 2016, le Collège Echevinal a désigné la Société CNOCKAERT de Comines-Warneton, en qualité d'adjudicataire de ces travaux pour un montant T.T.C. de 674.630,06 €uros (+ 10% pour d'éventuelles révisions de prix en cours de chantier), soit 742.093,62 €uros.

Or, au budget 2016 initial - projet n°20160018 - une somme de 500.000 €uros avait été prévue en recettes/dépenses.

Lors de la modification budgétaire n°2 de 2016, cette somme a été portée à 555.298,77 €uros, ce qui n'est toutefois pas suffisant.

Il est donc proposé de créer l'article de dépense : 482/721-60:20160018.2016, d'un montant de 186.794,85 € et l'article de recette : 060/99551:20160018.2017, d'un montant de 186.794,85 €uros, de prélèvement sur le fonds de réserve extraordinaire, afin d'équilibrer ce projet.

Ceci n'affectera pas le résultat général du projet de budget extraordinaire 2017.

### **SERVICE ORDINAIRE**

L'avant-projet de budget ordinaire 2017 présente les résultats suivants :

|                         | Dépenses        | Recettes        | boni / mali            |
|-------------------------|-----------------|-----------------|------------------------|
| Exercice proprement dit | 23.813.678,14 € | 24.880.726,85 € | Boni de 1.067.048,71 € |
| Exercices antérieurs    | 1.922,07 €      | 4.207.098,90 €  | + 4.205.176,83 €       |
| Prélèvements            | 2.000.000,00 €  | 0,00 €          | - 2.000.000,00 €       |
| Total général           | 25.815.600,21 € | 29.087.825,75 € | Boni de 3.272.225,54 € |

Tableau de % des dépenses de la Commune par rapport au total des dépenses de l'exercice proprement dit

|                            | Budget initial 2014 | Budget initial 2015 | Budget initial 2016 | Budget initial 2017 |
|----------------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| Dépenses de personnel      | 43,30 %             | 46,40 %             | 45,45 %             | 45,04 %             |
| Dépenses de fonctionnement | 15,20 %             | 12,57 %             | 12,81 %             | 13,76 %             |
| Dépenses de transfert      | 34,14 %             | 34,64 %             | 35,65 %             | 35,47 %             |
| Dépenses de dette          | 7,36 %              | 6,39 %              | 5,80 %              | 5,73 %              |

Comme pour les budgets précédents, la circulaire budgétaire 2017, en sa page 30, nous incite à reprendre un article 00010/106-01, à savoir un crédit spécial de recette préfigurant les dépenses non engagées de l'exercice. Le calcul du montant à y faire figurer est au choix de la commune et, les années précédentes, nous avons fait le choix d'utiliser la formule « 3% des dépenses de personnel et de dette du budget ordinaire 2015 », soit une recette estimée de 366.603,37 €uros. Pour rappel, au projet de budget ordinaire 2017, cette recette « fictive » est de 362.712,82 €uros.

Autre règle budgétaire essentielle.... Depuis 2015, les Communes doivent atteindre l'équilibre à l'exercice propre, sous peine de mesures contraignantes (plan de convergence, accompagné de mesures conjoncturelles et structurelles de manière à revenir à l'équilibre). Je vous signale que, comme le démontre le tableau repris ci-dessous, le budget communal ordinaire de Comines-Warneton est en boni à l'exercice proprement dit et ce, depuis 2013. Il échappe donc à ces mesures contraignantes.

| Evolution du déficit à l'exercice propre des budgets 2009 à 2017 |                            |
|--|----------------------------|
| Situation au niveau des budgets initiaux                         |                            |
| Exercice 2009  | Mali de 2.077.224,88 €uros |
| Exercice 2010  | Mali de 1.166.323,66 €uros |
| Exercice 2011  | Mali de 1.153.817,85 €uros |
| Exercice 2012  | Mali de 436.450,15 €uros   |
| Exercice 2013  | Boni de 429.434,82 €uros   |
| Exercice 2014  | Boni de 971.802,84 €uros   |
| Exercice 2015  | Boni de 863.990,24 €uros   |
| Exercice 2016  | Boni de 1.683.064,95 €uros |
| Exercice 2017 (projet)   | Boni de 1.067.048,71 €uros |

Au niveau des dépenses ordinaires, afin de permettre un financement des nouveaux projets extraordinaires 2017, non seulement par l'utilisation privilégiée du fonds de réserve extraordinaire mais également par le recours à l'emprunt, il est proposé, à l'article 06001/955-01, de puiser un montant de 2.000.000 €uros de l'ordinaire pour ce fonds de réserve extraordinaire. Cette façon de procéder (dépense du service ordinaire) n'affecte pas le boni à l'exercice proprement dit.

A l'article 33001/43501 des dépenses, sur instruction de Monsieur le Comptable spécial, la dotation de la Commune pour la Zone de Police d'un montant de 1.726.000,00 en 2016, a été fixée à 1.635.639,08 €uros au budget ordinaire 2017.

En ce qui concerne les recettes/dépenses liées au Service d'incendie, étant donné la création de la Zone de Secours du Hainaut Occidental à partir du 01.01.2015, seul un article budgétaire conséquent subsiste : le « 35101/435-01 ». Il s'agit de la dotation de la Commune pour la Zone de Secours « Hainaut-Ouest », d'un montant de 700.000,00 €uros. Il s'agit d'un montant tout à fait provisoire car, courant novembre 2016, il n'a pas même été possible de recevoir la moindre information à ce niveau de la part de la Zone de Secours WAPI.

A l'article 831/43501 des dépenses, par rapport à 2016, la subvention communale de fonctionnement au C.P.A.S. augmentera très légèrement. Elle sera de l'ordre de 2.826.387,16 €uros pour 2017 contre 2.810.833,66 €uros en 2016. Pour rappel, elle était de 2.872.085,77 €uros en 2015.

Au niveau des recettes, selon les prévisions pluriannuelles en notre possession, au niveau du Fonds des communes – la prévision de dotation générale sera de 7.440.058,32 €uros au projet de budget ordinaire de 2017. Pour rappel, en 2016, la prévision initiale était de 7.151.099,35 €uros. Etant donné que les taux des taxes additionnelles communales n'atteignaient pas les montants fixés (8% à l'IPP et 2.600 cts add. Au précompte immobilier), la Commune a été pénalisée et sa prévision de recette 2016 du fonds des Communes a été réduite à 6.939.585,91 €uros. A elle seule, cette prévision de recette 2017 constitue 29,90 % du total des recettes de la Ville (exercice propre).

Sur base des instructions contenues dans la circulaire budgétaire, en tenant compte de la récente modification du taux (de 2.500 à 2.600 centimes additionnels), à l'article 040/37101.2017, la recette découlant des centimes additionnels au précompte immobilier a été estimée au montant de 5.132.455,19 €uros, contre 4.822.791,80 en 2016. Cette recette constitue, à elle-seule, plus de 20% du total des recettes de l'exercice proprement dit. Le détail de ce calcul est repris à la page 115 du projet de budget ordinaire.

Par lettre du 28 octobre 2016, parvenue le 7 novembre 2016 à l'Hôtel de Ville - dont la copie de la première page est reprise à la page 114 du projet de budget ordinaire 2017, il nous a été demandé d'inscrire une recette de 3.779.324,70 €uros en matière d'additionnels communaux à l'impôt des personnes physiques. En 2016, cette prévision de recette était de 4.267.932,00 €uros. Cette recette constitue, à elle-seule, plus de 15% du total des recettes de l'exercice proprement dit.

Pour terminer ma présentation du budget ordinaire, voici deux points qui ont été relevés lors de la Commission des Finances du 7 décembre et qui, s'agissant de corrections mineures, ne seront corrigées que lors de la modification budgétaire n°1 de 2017 :

Page 19 – article 040/36418 – Taxe sur les clubs privés. Le règlement existe mais plus aucune recette depuis de nombreuses années, ce qui explique que la prévision de recette 2017 a été supprimée. Etant donné qu'il a été décidé de taxer à nouveau les salles de jeux (casinos) à partir de l'exercice budgétaire 2016, la recette ad hoc sera à nouveau prévue au budget ;

Pages 38 et 39 – articles 330/43501 et 330/46548 – Service d'aide aux victimes : il est constaté une différence de 1.000 €uros entre la recette et la dépense. Or, selon Monsieur le Directeur Financier, qui a expliqué le mode de fonctionnement de ce service entre les Villes de Mouscron et de Comines-Warneton, ceci doit normalement s'équilibrer. Il a donc été convenu de rétablir cette égalité recette/dépense lors de la première modification budgétaire de l'exercice 2017.

En ce qui concerne le projet « Jabiro », voici le montage financier du projet tout récemment approuvé par le pouvoir subsidiant :

1. Le projet est planifié sur 3 ans (2017 à 2019) ;
2. Le nombre de missions au Sud a été limité à 2 au lieu de 3 ;
3. La part communale sur 3 ans est de 13.884 €, soit 13,40% du budget total, dont 8.910 € de frais de personnel. En définitive, la commune ne déboursera que 4.974€ (13. 884 €-8.910 €) sur 3 ans, soit une moyenne de 1.658 €/an.

## **SERVICE EXTRAORDINAIRE**

L'avant-projet de budget extraordinaire 2017 se veut la traduction, en chiffres estimés, de divers projets subsidiés ou non dont nous avons tenté de cerner l'objet par l'inscription la plus détaillée possible au niveau du nom de projet et du libellé des articles budgétaires concernés.

L'attention des membres du Conseil est attirée sur l'importance des 35 projets extraordinaires 2017 - et des moyens de financement y afférents (prélèvements sur le fonds de réserve extraordinaire, emprunts communaux ou régionaux et subsides) - qui se trouvent aux pages 64 et 65, en fin du projet de budget extraordinaire 2017 :

| Total des prévisions de dépenses extraordinaires 2017 + quelques projets d'exercices antérieurs encore à finaliser | Total des recettes prévues par prélèvement sur le fonds de réserve extraordinaire | Total des recettes prévues par emprunts à charge de la Ville et du S.P.W. | Total des recettes provenant de subsides |
|--|---|---|--|
| 11.882.530,09 €uros  | 5.080.016,74 €uros  | 4.781.267,86 €uros  | 345.750,00 €uros                         |

Bien entendu, le projet de budget extraordinaire 2017 ne se limite pas aux seuls projets d'investissements envisagés en 2017 mais reprend aussi tous les postes budgétaires liés aux projets extraordinaires des exercices précédents non encore clôturés, notamment au niveau de la reconstitution de la trésorerie ordinaire par les emprunts encore à contracter.

L'avant-projet de budget extraordinaire 2017 présente les résultats suivants :

|                      | Dépenses        | Recettes        | boni / mali      |
|----------------------|-----------------|-----------------|------------------|
| Exercice propre      | 12.154.000,00 € | 5.127.017,86 €  | - 7.026.982,14 € |
| Exercices antérieurs | 58.530,09 €     | 6.266.725,36 €  | + 6.208.195,27 € |
| Prélèvements         | 0,00 €          | 5.162.016,74 €  | + 5.162.016,74 € |
| Total général        | 12.212.530,09 € | 16.555.759,96 € | + 4.343.229,87 € |

Je vous remercie de votre attention. ».

Monsieur Didier SOETE, Conseiller Communal, rappelle que tant le « tax shift » (fédéral) que la réforme (régionale) du Fonds des Communes ont certes un impact sur les finances communales, mais estime que cette 5<sup>ème</sup> année de législature est, à nouveau, un « copier-coller » par la majorité des budgets précédents et une référence aux projets annoncés lors des dernières élections communales de 2012. Il met en évidence, en ce qui concerne le service ordinaire, le défaut de gestion de la flotte des véhicules communaux et l'augmentation des frais de téléphonie. En ce qui concerne le service extraordinaire, il estime que les projets qui y sont inscrits sont des projets « du passé » et que même si certains projets (comme la lutte contre les inondations) sont nouveaux, il aurait fallu s'y attaquer plus vite. Il insiste sur les crédits, de l'ordre de 300.000 €, prévus pour l'adaptation (mise à 90 km/h) de la RN58A et le lourd tribut payé par les contribuables, en plus de la récente augmentation des centimes additionnels au précompte immobilier, en cette matière (il évoque le chiffre de 16 €/habitant) et sur le fait qu'il s'agit d'argent servant au financement d'adaptations d'une voirie régionale.

Madame Alice LEEUWERCK, Conseillère Communale, souhaite obtenir quelques informations (montants, timing des travaux, ...) sur les travaux de rénovation de l'ancien Hôtel de Ville de Warneton et attire l'attention des membres du Conseil sur la nécessité d'étudier la possibilité de travailler, en téléphonie, via Skype ou d'autres moyens similaires.



Monsieur André GOBEYN, Conseiller Communal, souhaite connaître l'état d'avancement du paiement des loyers dus par la Zone de Secours Hainaut-Ouest pour l'occupation des arsenaux et obtenir quelques précisions sur les crédits budgétaires relatifs aux frais d'entretien des bâtiments.

Monsieur Didier VANDESKELDE, Echevin, précise que la somme de 300.000 € prévue au service extraordinaire a pour objectif de faire avancer la sécurisation, notamment en terme de mobilité (vitesse), de l'adaptation de la RN58A et qu'il s'agit ici pour les habitants de l'entité d'être solidaires des Warnetonnois. Il précise que le dossier est à l'étude chez le Ministre PREVOT et son administration et que si le dossier avance rapidement, cette somme inscrite au budget communal ne devrait pas être utilisée pour ce qui n'est qu'un projet prévu au budget communal. Il rappelle que le « tax shift » fédéral a, contrairement à la réforme du Fonds des Communes (« one shot »), un effet cumulatif et vaut également pour tous les citoyens cominois. Il précise, en ce qui concerne le budget « copié-collé » que les frais de fonctionnement et de personnel ne sont des données que modifiables à la marge, que les efforts sont et seront poursuivis pour les faire baisser. Il cite à ce sujet la maîtrise et la diminution des frais de carburant, une étude en cours sur la géolocalisation et l'acquisition de matériel neuf (avec des consommations revues à la baisse). En matière de télécommunications, il précise que des nouveaux moyens de communication ont fait leur apparition, avec les frais y adjacents, et que des contacts avec des opérateurs sont en cours et que des études se poursuivent afin de faire baisser ces coûts. Il rappelle qu'en ce qui concerne les projets dits « du passé » (comme, par exemple, les dossiers des maisons de repos et de soins) qui sont actuellement mis en œuvre, il y a lieu de veiller au respect des procédures légales (loi sur les marchés publics, permis d'urbanisme, approbation des dossiers par les autorités de tutelle et/ou les pouvoirs subsidiaires, ...) et ce, dans un souci de bonne gouvernance. En ce qui concerne les travaux à l'ancien Hôtel de Ville de Warneton, il précise que les crédits pour les honoraires d'un auteur de projet ont été prévus au budget 2017, que les crédits pour les travaux seront prévus au budget 2018 dans le cadre du P.I.C. et que certains travaux d'aménagement ont déjà été réalisés. En ce qui concerne les recettes d'occupation des arsenaux par la Zone de Secours Hainaut-Ouest, il précise qu'à ce jour, aucun loyer n'a été versé par la Zone, au motif qu'aucune facture n'a été fournie à la Zone, rappelle les termes de la convention approuvée en la matière par la présente assemblée et propose, si cela est possible, de réduire la dotation communale du montant dû par la Zone. Il précise que les frais d'entretien des bâtiments communaux concernent les arsenaux et, notamment, les frais relatifs au nettoyage de ceux-ci.

Monsieur Philippe MOUTON, Conseiller Communal, intervient comme suit :

*« Prairies humides au Bizet.*

*C'est bien pour les projets d'aménagement du PCA mais les sommes sont énormes et paradoxalement la ville n'a pas de projets ailleurs le long de la Lys où des espaces naturels sont menacés. Quels sont les projets sur le Vert Digue ?*

*Etude hydraulique des bassins versants.*

*Il est urgent de prendre contact avec les communes flamandes et d'exiger des enquêtes publiques pour les projets de remblais.*

*Société d'histoire.*

*Il est plus que temps de rénover les locaux et de mener à bien la couverture de la cour à l'arrière.*

*MJC*

*La MJC est un important bassin d'emploi et fait la renommée de Comines au-delà des frontières. Il est plus que temps de se mettre aux normes.*

*Rue de la Ligue du coin de terre*

*Peut-on envisager des places de parking sur une partie de la prairie.*

*Lutte contre les inondations*

*Les projets de l'IEG et du PACO sont en pleine contradiction avec la lutte contre les inondations.*

*Val Lys*

*Est-il prévu de placer les panneaux solaires sur les toits de l'usine toute proche.*

*Ancien arsenal de Warneton*

*Peut-on prévoir des salles de réunions pour les citoyens ?*

*Curage d'égouts*

*Peut-on être plus clair dans la prévision de 500.000 euros pour curer les égouts ?*

*IEG :*

*Nous regrettons les projets d'urbanisation de l'IEG dont nous parlerons plus tard.*

*Signalisation RN58*

*Nous regrettons que la ville ait balayé une deuxième solution pour le passage des tracteurs en dehors de Warneton.*

*Nous votons négativement pour faire remarquer plusieurs incohérences engageant des sommes très importantes concernant l'aménagement du territoire et la lutte contre les inondations. ».*

Monsieur Didier VANDESKELDE, Echevin, précise que dans le cadre du P.C.D.R., l'acquisition de terres en vue de conserver des espaces verts est prévue, qu'en matière de lutte contre les inondations, des collaborations sont prévues avec, notamment pour ce qui concerne les cours d'eau de catégorie 2, la Province de Hainaut et la Province de Flandre-Occidentale. Il précise, en ce qui concerne les travaux projetés à la MJC, que maintenant que l'octroi de subsides a été notifié, on peut continuer à avancer dans ce dossier. Pour la question des aménagements suggérés dans la rue de la Ligue du Coin de Terre à Comines, il trouve étonnant que l'on parle de parkings et estime qu'il est possible de prévoir un aménagement de voirie au bout de la voie existante. Il précise, en ce qui concerne le projet Interreg V « Vallys », que l'implantation de panneaux solaires près des briqueteries de Ploegsteert est envisagée dans ce cadre. Il précise également, dans le cadre du P.I.C., que le projet de couverture de la cour de l'Hôtel de Ville de Warneton permettra de recevoir les dossiers et archives de la Société d'Histoire ainsi que les archives communales et qu'il est envisagé de procéder à la création d'une salle polyvalente dans les bâtiments de l'ancien arsenal de Warneton. En ce qui concerne le curage des égouts, notamment à Ploegsteert, et les coûts y afférents, il précise que les égouts en question sont presque totalement obstrués sur environ 1 km et qu'afin de solutionner structurellement le problème, il y a lieu de retenir les sédiments et, dans ce cadre, de créer un bassin de rétention. Il précise enfin que les participations (parts sociales) dans l'Intercommunale IEG concernent les zonings.

Monsieur Francis GAQUIERE, Echevin ayant notamment la Culture dans ses attributions, rappelle les difficultés et le laps de temps qu'il a fallu pour obtenir les subventions de la Communauté Française pour les travaux projetés à la MJC.

Madame Charlotte GRUSON, Conseillère Communale, précise, en tant que Présidente de la MJC, que le travail mené par le personnel de la MJC sera encore amélioré avec les aménagements envisagés et sont à voir positivement et précise que des projets de décentralisation d'activités sont aussi envisagés.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide, par 13 voix pour, celles de Madame Marie-Eve DESBUQUOIT, Bourgmestre f.f., Messieurs Freddy BAELEN, Didier VANDESKELDE et Francis GAQUIERE, Echevins, Messieurs José RYCKEBOSCH, Vincent BATAILLE, Mesdames Carine HEYTE-STAMPER, Jeannette CATTEAU-DUGARDIN, Marion HOF, Charlotte GRUSON, Monsieur Patrick DOMICENT, Madame Chantal VANRUYMBEKE-VANDENBROUCKE et Monsieur David WERQUIN, Conseillers Communaux, et 8 voix contre, celles de Madame Chantal BERTOUILLE, Echevin, Monsieur Didier SOETE, Madame Alice LEEUWERCK, Messieurs

Philippe MOUTON, André GOBEYN, Madame Myriam LIPPINOIS, Monsieur Eric DEVOS et Madame Fabienne COPPIN, Conseillers Communaux, de prendre la résolution suivante :

Voir annexe.

**10<sup>e</sup> objet : Finances communales. Répartition des subsides pour l'année 2017. Décision.**

Il est proposé au Conseil de se prononcer sur la répartition des subsides 2017 en faveur des divers groupements et associations de l'entité, telle que figurant au projet de budget communal ordinaire de 2017.

Madame la Présidente précise que lors de sa séance du 7 décembre 2016, la Commission Communale des Finances a examiné en détail le projet de répartition des subsides communaux 2017 et a marqué un avis favorable sur celui-ci.

Monsieur Philippe MOUTON, Conseiller Communal, intervient comme suit :

*« Je voudrais que vous soyez attentifs aux demandes émanant des scouts. C'est l'un des derniers mouvements de jeunesse qui survit à Comines-Warneton. Je ne veux pas oublier les « Jeunes Agriculteurs ». On peut saluer l'énergie avec laquelle les scouts sont parvenus à réhabiliter leur local. Le mouvement rassemble environ une centaine de jeunes. ».*

Après en avoir délibéré, le Conseil décide, par 15 voix pour, celles de Madame Marie-Eve DESBUQUOIT, Bourgmestre f.f., Messieurs Freddy BAELEN, Didier VANDESKELDE et Francis GAQUIERE, Echevins, Messieurs José RYCKEBOSCH, Vincent BATAILLE, Madame Carine HEYTE-STAMPER, Messieurs Philippe MOUTON, André GOBEYN, Mesdames Jeannette CATTEAU-DUGARDIN, Marion HOF, Charlotte GRUSON, Monsieur Patrick DOMICENT, Madame Chantal VANRUYMBEKE-VANDENBROUCKE et Monsieur David WERQUIN, Conseillers Communaux, et 6 abstentions, celles de Madame Chantal BERTOUILLE, Echevin, Monsieur Didier SOETE, Mesdames Alice LEEUWERCK, Myriam LIPPINOIS, Monsieur Eric DEVOS et Madame Fabienne COPPIN, Conseillers communaux, d'approuver la répartition des subsides pour l'année 2017 telle que proposée.

**11<sup>e</sup> objet : Budget extraordinaire 2017. Fournitures diverses, travaux et de services relevant du service extraordinaire couverts par prélèvement sur le fonds de réserve extraordinaire. Fixation du mode de passation des marchés et des critères de sélection. Approbation des cahiers des charges-type. Décision.**

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

**12<sup>e</sup> objet : A.S.B.L. Comines Contact Culture. Demande d'un subside communal exceptionnel de 20.449,00 €uros pour couvrir l'achat de matériaux nécessaires au déménagement des studios de « RADIO LIBELLULE » et l'installation d'une nouvelle antenne. Examen. Décision.**

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

**12<sup>e</sup> objet a : Finances communales. Office du Tourisme de Comines-Warneton. Appel à projets 2016 « La Wallonie à Vélo ». Demande d'un subside communal exceptionnel de 12.500 €uros. Examen. Décision.**

Après avoir entendu les explications de Monsieur Francis GAQUIERE, Echevin et Président de l'A.S.B.L. Office du Tourisme, qui précise que l'Office a obtenu une subvention de l'ordre de 75 % afin de procéder à des aménagements de type touristique (pour les vélos), et en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

Monsieur Eric DEVOS, Conseiller Communal, estime que des investissements dans des aménagements similaires et sécurisés pourraient être envisagés pour les vélos dans les centres-villes.

Madame la Présidente précise que ce type d'aménagements sera prévu dans le cadre du dossier dit « des aménagements urbains ».

**13<sup>e</sup> objet : Plan d'Investissement Communal 2013-2016. Bâtiments communaux. Dossier 2 : rénovation, restructuration ou extension de l'ancien Hôtel de Warneton. Lot 2 : travaux d'installation d'un ascenseur. Marché public de travaux. Projet, cahier spécial des charges, devis, métrés, plan de Sécurité-Santé et avis de marché. Approbation. Fixation du mode de passation du marché et des critères de sélection. Décision du Collège Echevinal du 28.11.2016 (63<sup>ème</sup> objet). Confirmation.**

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

**14<sup>e</sup> objet : Eclairage public. Placement d'un nouvel éclairage dans la rue du Fort suite aux travaux de rénovation entrepris par le S.P.W. – D.G.O.2- Voies Hydrauliques de Tournai. Devis. Approbation. Décision du Collège Echevinal du 28.11.2016 (66<sup>ème</sup> objet). Confirmation.**

Après avoir entendu les explications complémentaires de Monsieur Didier VANDESKELDE, Echevin ayant notamment les Travaux dans ses attributions, et en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

**15<sup>e</sup> objet : Intercommunale I.E.G.. Assemblée générale du 23.12.2016. Approbation du point inscrit à l'ordre du jour. Décision.**

Madame la Présidente propose au Conseil d'approuver le point inscrit à l'ordre du jour de l'assemblée générale du 23.12.2016 de l'Intercommunale I.E.G..

Monsieur Philippe MOUTON, Conseiller Communal, intervient comme suit :

*« Durant le précédent conseil communal vous avez dit Mr Vandeskeldé que je mettais la charrue avant les bœufs quand je parlais d'augmentation de trafic sur la RN 58 à cause de plusieurs projets d'urbanisation signalés dans le plan stratégique de l'IEG et que j'aurai toutes les réponses à mes questions durant la réunion du 28 novembre au sujet de la plate-forme portuaire. En fait, comme beaucoup de citoyens tant Français que Belges, la réunion a surtout suscité beaucoup de questions afin d'étoffer l'Etude d'Incidences sur l'Environnement. C'était d'ailleurs le but de cette réunion. Même si la plate-forme a été décrite, les présentateurs ont entendu et noté les questions posées par le public. L'aspect trafic a été pris très au sérieux.*

*L'absence des représentants de l'IEG à la réunion du 28 novembre 2016 était assourdissante. Présents dans la salle, mais absents sur la scène.*

*Je veux lire un extrait relatif au rôle de l'IEG dans l'espace Eurométropole et qui décrit les vues de l'intercommunale sur la voie d'eau.*

Dans le cadre du projet « Espace bleu eurométropolitain » une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été confiée au bureau Studio 16, dirigé par l'architecte urbaniste Paola Vigano. Dans le cadre de ce projet, une « summerschool » a été organisée en 2016 et a réuni une vingtaine d'étudiants étrangers. Le sujet en était « les couloirs » c'est-à-dire les voies navigables de l'Eurométropole.

Le thème du « workshop » portait de l'émergence d'une idée collective, celle d'un projet capable de représenter, améliorer et valoriser l'Eurométropole Lille Kortrijk Tournai (L K T) à partir de l'eau, c'est-à-dire à partir de la ressource fondamentale pour la vie de ce territoire.

Voilà une caricature de ce que l'intercommunale IEG propose. Après le bétonnage de la région du Pont Rouge, l'IEG a l'ambition de nous vendre l'Espace bleu métropolitain. Quelle est l'attention portée au citoyen dans de telles démarches. Comment voulez-vous que les citoyens se retrouvent dans l'utilisation de termes vides par des institutions dont les pouvoirs se superposent sans aucune harmonie. On sent que l'axe économique est privilégié, rien pour la nature ni pour l'agriculture. Surtout quel est le lien avec les autres projets sur la commune. Mais l'IEG aura l'audace de nous vendre la trame bleue après nous avoir bétonné la vallée de la Lys.

J'ai appris que Madame Maheux a assisté à la réunion d'information organisée à Deûlémont le 19 février 2015 au sujet du second frigo de CL Warneton. Après la réunion du 28 novembre 2016, elle a dit à un deûlémontois qu'elle était allée à cette première réunion pour voir « à qui elle avait à faire ». Je trouve étrange que Madame Maheux habitant loin en Wallonie soit mise au courant comme chacun des élus ici présents de la tenue d'une réunion qui ne concerne en rien une plate-forme du PACO, mais un frigo géant devant un petit village français. Il n'empêche que les représentants de l'IEG se sont bien cachés derrière Madame Maheux et les autres fonctionnaires alors qu'ils sont très fortement concernés par ces projets. Une politique de la chaise vide bien remarquée.

La vallée de la Lys est en pleine mutation industrielle et urbanistique. Si on vous laisse tout faire ce sera une catastrophe. Les projets d'urbanisation de toutes natures s'imposent sans qu'une vision globale ne les harmonise ni entre eux, ni avec les éléments paysagers existants, ni avec ceux des pays et régions voisines.

- 1) Les zones inondables ne sont pas assez prises en compte ni techniquement par rapport au tissu urbain existant dans leur périphérie, ni même en termes de coût évité, sachant que les structures projetées ou mises en place pour éviter l'inondation mobilisent abondamment les énergies et les financements de diverses provenances.
- 2) Les projets d'urbanisation détruisent des biotopes de valeur, isolent des lieux de développement de la faune et de la flore et favorisent le développement des espèces invasives. En résumé, vos projets contribuent à la destruction de la biodiversité en activant les trois causes les plus incriminées dans l'étude de son déclin.
- 3) Mais la perte est conséquente aussi pour le monde agricole qui se verra à moyen terme privé de la surface de deux cents hectares et ce n'est qu'un début car on ne devine dans votre vision du développement aucun signe de parcimonie dans l'utilisation de la terre en tant que ressource agricole.

L'IEG veut laisser croire que le seul développement est celui de l'urbanisation à outrance dans des espaces infinis. Une centaine d'ha sont prévus pour l'économique et une centaine pour les habitations.

- 4) *D'autre part, la RN 58 verra sa vitesse diminuer à 90 km à l'h. Ceci afin de pouvoir accueillir le trafic important des tracteurs. Les tracteurs seront donc exclus du centre-ville de Warneton, cela a pour conséquence d'éliminer le danger lié aux tracteurs dans la ville. L'arrivée des tracteurs sur la RN 58 occasionnera des formes de dangers différents sur la voie express. J'ajoute aux tracteurs destinés à CL Warneton les tracteurs et les camions qui rejoindront les usines du Nord de la France. Il est primordial de se donner tous les moyens possibles afin d'avertir et de protéger les usagers de la RN 58 en fonction de ces changements. Compte tenu de ces importantes modifications, nous redoutons l'arrivée de nombreux véhicules liés à la zone portuaire et de la zone industrielle attenante. Nous rappelons également que la zone industrielle des Quatre Rois et celle du Bizet apporteront un flux de véhicules divers et variés en surplus de l'actuel trafic concentré sur la seule usine CL Warneton. On oublie la création de centaines de logements à Comines pour le PCA Kortekeer et au Bizet le PCA rue des Briqueteux qui apporteront des sommes de trafic en plus.*
- 5) *Les voisins Flamands aménagent les derniers marais qui bordent leur rivière et ils en creusent de nouveaux. Les Wallons eux les remblaient en masse et s'apprêtent à industrialiser et urbaniser les zones d'extension de crues sur des dizaines d'hectares. Nous avons le sentiment que certains projets sont même sciemment dissimulés aux voisins territoriaux afin de ne pas subir leurs critiques, fussent ces dernières de la plus limpide évidence.*
- 6) *Est-il vrai que la compensation territoriale du projet se situe dans les Bas-Prés de Comines ? Durant une réunion avec les voies navigables en 2004, un fonctionnaire a dit en toute simplicité : « Le deal, c'était les boues de dragages sur Warneton, si on a une route des écluses à Comines. » Propos corroborés par la lettre du Bourgmestre dans le Vivre à Comines de janvier 2015.*

*C'est alors sans compter sur le caractère inondable du Pont Rouge et sur le dépôt énorme de remblais qui sera déposé dans les prés de Comines entraînant la disparition d'une zone inondable de 25 ha, pas de matière à compensation pour les risques liés à l'eau.*

*C'est aussi sans compter sur la perte en ce qui concerne la valorisation de la faune et de la flore des zones humides en raréfaction partout dans le monde.*

*C'est sans compter sur la perte des terres agricoles déjà tellement menacées et paradoxalement si indispensables à une vision moderne de l'économie.*

*C'est sans compter sur la faculté des marais à fournir à titre gratuit des stations d'épuration des nitrates présents dans les eaux de surface. Dans nos régions à forte densité porcine ce n'est pas négligeable.*

*Quand je soulignais tout à l'heure l'absence d'harmonie dans les espaces j'oubliais l'absence de logique dans le temps. On pouvait dans un contexte si ancien, espérer que le projet de Comines soit plus raisonnable afin de correspondre à des compensations crédibles. On aurait pu espérer un élargissement de la Lys qui épargnait la gestion de grands volumes de terres.*

*Si vous voulez être cohérents avec ce que vous avez promis aux riverains de Deûlémont et de Warneton vous ne pouvez accepter ce plan stratégique qui avec une plate-forme portuaire favorise une seule industrie. De plus la route d'accès traverse les terrains de CL Warneton qui aura la dernière main sur l'avenir de toute cette zone.*

*En 2004, le projet de centre de boues de dragage a été refusé parce qu'il était en zone inondable. Le Ministre Forêt en cohérence avec sa circulaire sur la lutte contre les inondations a refusé le projet de zoning dans la zone du Pont Rouge.*

*Il m'est arrivé de nombreuses fois de proposer une plate-forme portuaire aux écluses de Bas-Warneton ; la réponse négative était toujours catégorique. Pour la première fois et de la bouche d'un spécialiste en la personne de Mr Carl Delhaye, la réponse a été beaucoup plus nuancée. ».*

Monsieur Didier SOETE, Conseiller Communal, remercie le Conseil d'avoir, dans l'attente de la réunion publique d'informations sur la plate-forme multimodale envisagée au Pont Rouge à Warneton, remis ce point et estime que si la plate-forme multimodale peut être considérée, de par l'utilisation de la voie d'eau, comme une chose positive, la manière de l'amener semble contestable dans le sens où tout semble presque déjà décidé. Il précise avoir l'impression, en ce qui concerne le dossier de la mise à 90 km/h de la RN58A, que cette proposition présente des avantages quasiment pour la seule société CL Warneton et très peu pour les Briqueteries. Il s'interroge sur l'opportunité d'accepter le projet de plate-forme multimodale à Warneton, sachant qu'elle pourrait ne profiter qu'à une seule entreprise, en plus d'une voirie - dont le coût serait pris en charge par le contribuable - et de la suppression de terres agricoles, et estime que s'il y a lieu d'accepter ce projet, il s'indique toutefois d'y imposer des conditions et d'envisager une autre localisation et d'autres travaux (pertuis, route portuaire, ...). Il suggère également que des parts soient prises dans le PACO et ce, afin d'éviter qu'un privé ait tout à dire dans la gestion de cette plate-forme.

Monsieur André GOBEYN, Conseiller Communal, estime que la réglementation sur les intercommunales qui veut que tous les membres désignés par le Conseil au sein d'intercommunales doivent nécessairement suivre l'avis d'une majorité est illogique et qu'il doit donc ici et maintenant émettre son avis sur ce dossier. Il estime que l'implantation envisagée d'une plate-forme multimodale au Pont Rouge à Warneton ne va servir qu'une seule entreprise et seulement « peut-être » d'autres et que l'argent de l'Europe n'aura d'utilité que pour une personne classée dans les 40 plus grosses fortunes de Belgique. Il précise que pour ces motifs, il votera contre le point proposé.

Monsieur Didier VANDESKELDE, Echevin, rappelle les projets de rectification et d'élargissement de la Lys, que le PACO tente depuis une quinzaine d'années d'obtenir un quai au lieu-dit « Pont Rouge » - jugé le seul endroit possible, que ce dossier représente un grand enjeu économique tant pour la Ville que pour la Région Wallonne et qu'il n'est pas question ici que le PACO défende une position sur le dossier de demande d'implantation d'un second congélateur par la S.A. CL Warneton. Il précise que Monsieur DELHAYE a précisé lors de la réunion d'informations publique qu'il n'était pas possible de faire amarrer 2 péniches à Comines-Bas-Warneton et que le projet de plate-forme bimodale, qui combine l'utilisation de la voie d'eau et le transport routier, n'est pas en contradiction avec la proposition de faire passer la RN58A à 90 km/h.

Madame la Présidente précise que le dossier n'en est à ce jour qu'au stade d'avant-projet soumis à information et qu'aucune demande n'a à ce jour été introduite.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide, par 13 voix pour, celles de Madame Marie-Eve DESBUQUOIT, Bourgmestre f.f., Messieurs Freddy BAELEN, Didier VANDESKELDE et Francis GAQUIERE, Echevins, Messieurs José RYCKEBOSCH, Vincent BATAILLE, Mesdames Carine HEYTE-STAMPER, Jeannette CATTEAU-DUGARDIN, Marion HOF, Charlotte GRUSON, Monsieur Patrick DOMICENT, Madame Chantal VANRUYMBEKE-VANDENBROUCKE et Monsieur David WERQUIN, Conseillers Communaux, et 8 voix contre, celles de Madame Chantal BERTOUILLE, Echevin, Monsieur Didier SOETE, Madame Alice LEEUWERCK, Messieurs Philippe MOUTON, André GOBEYN, Madame Myriam LIPPINOIS, Monsieur Eric DEVOS et Madame Fabienne COPPIN, Conseillers communaux, de prendre la résolution suivante :

Voir annexe.

**16<sup>e</sup> objet : Personnel communal. Programme de Transition Professionnelle. Introduction d'une demande P.T.P. à transmettre au Service Public de Wallonie (appel à projet n° 934 – actions pour la propreté publique). Décision du Collège Echevinal du 14.11.2016 (18<sup>ème</sup> objet). Confirmation.**

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

**16<sup>e</sup> objet a : Urbanisme. Demande de permis d'urbanisme n°7419 au nom de Monsieur Aziz TANVEER relatif à la transformation d'une banque en commerce de tabac, alimentation et alcool, Place de l'Abbaye, 15 à 7784 Comines-Warneton. Refus de permis d'urbanisme du 06.06.2016. Recours de Monsieur Aziz TANVEER auprès du Gouvernement Wallon. Arrêté de Monsieur le Ministre Carlo DI ANTONIO du 10.11.2016. Autorisation à donner au Collège des Bourgmestre et Echevins d'ester en justice. Décision.**

Après avoir entendu les explications de Madame la Présidente et en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

**16<sup>e</sup> objet b : Achat commun par les Communes, par les C.P.A.S., les Zones de Police, Régies Communales Autonomes et Fabriques d'Eglise, d'électricité destiné à leurs installations et bâtiments. Projet, cahier spécial des charges et devis. Approbation. Fixation du mode de passation du marché et des critères de sélection. Approbation. Délégation à EANDIS. Décision.**

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

**16<sup>e</sup> objet c : Achat commun par les Communes, par les C.P.A.S., les Zones de Police, Régies Communales Autonomes et Fabriques d'Eglise de gaz destiné à leurs installations et bâtiments. Projet, cahier spécial des charges et devis. Approbation. Fixation du mode de passation du marché et des critères de sélection. Approbation. Délégation à EANDIS. Décision.**

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

**16<sup>ème</sup> objet d : Dépôt de boues. Ilôt 22. Examen. Décision.**

Monsieur Philippe MOUTON, Conseiller Communal, souhaite savoir d'où proviendront les boues déposées dans l'ilôt 22 face à Warneton.

Il précise que d'après les renseignements en sa possession, les terres sur lesquelles seraient déposées ces boues (qui contiendraient de la vase et des terres polluées) contiennent les déchets - déposés par le passé - de la commune de Warneton et estime que l'on va encore détruire un site supplémentaire alors qu'un site entre Quesnoy et Deûlémont pourrait accueillir ces boues.

Madame la Présidente précise que les terres déposées proviendraient du dragage de la Deûle, dans le cadre du recalibrage de la Lys et qu'à ce jour, aucune demande n'a été introduite à ce sujet par les Voies Navigables de France.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide de prendre acte de ces informations et de les classer au dossier ad hoc.



-----

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 22.40 heures.

Le Secrétaire,

La Présidente,

C. VANYSACKER.

M.-E. DESBUQUOIT.